

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2016

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING BARTHELEMY FATIEN ESTAY THOUVENIN DUMERY PORTELLI

POUVOIR : M MEDARD a donné pouvoir à M STRIFFLING – Mme VEYLAND a donné pouvoir à M FATIEN – M POULET a donné pouvoir à Mme DUMERY

ABSENT EXCUSE : M GROSSHANS

Madame Monique ANNETON a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2016-70

Entretien du petit patrimoine : Fontaine Renaissance – Demande d'aide financière DRAC 2016

2/ Délibération n°2016-71

Entretien du réseau eaux pluviales – Convention Semerap

3/ Délibération n°2016-72

Contrôle des poteaux incendie – Reconduction de la convention Semerap

4/ Délibération n°2016-73

FIC 2017 – Demande de subvention Voirie rue de l'église et rue du Plot

5/ Délibération n°2016-74

Conseil Départemental / Agence de l'eau – Demande de subvention AEP rue de l'église et rue du Plot

6/ Délibération n°2016-75

Conseil Départemental / Agence de l'eau – Demande de subvention EU/EP rue de l'église et rue du Plot

7/ Délibération n°2016-76

RD 83 tranche 3 – Avenant n°2

8/ Délibération n°2016-77

Parcelle AI 81 – Acquisition et prix de vente

9/ Délibération n°2016-78

Parcelle AK13 rue des Chaneaux – Offre d'achat

10/ Délibération n°2016-79

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) GAZ - année 2016

11/ Délibération n°2016-80

Dérogations scolaires année scolaire 2015/2016 – Participations financières

12/ Délibération n°2016-81

Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) – Modalités de gestion du personnel d'animation

13/ Délibération n°2016-82

Désignation délégués Sites Clunisiens - Modification

14/ Délibération n°2016-83

Stations de relevage des lotissements en cours et futurs – Non incorporation dans le domaine public communal

15/ Délibération n°2016-84

Equipement numérique de l'école – Choix des prestataires

16/ Délibération n°2016-85

Vente maison rue du petit Coudet - Précisions

Questions diverses

En préambule de séance, Monsieur Jean-Luc Abelard, directeur adjoint de la SEMERAP, présente à l'assemblée le compte rendu technique et financier de la société pour l'année 2015.

1/ Délibération n°2016-70

Entretien du petit patrimoine : Fontaine Renaissance – Demande d'aide financière DRAC 2016

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien de la fontaine renaissance située au pied de la grande tour tels que :

| N° | Désignation | Un | Quantité | Prix unit. | Montant H.T. |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----------|------------|-------------------|
| | <u>Entretiens du petit patrimoine</u> <u>Fontaine</u> | | | | |
| 1 | <u>Pierre de Taille</u> | | | | |
| 1.1 | Nettoyage de pierre de taille par micro-gommage | Ft | 1,000 | 1 161,93 € | 1 161,93 € |
| 1.2 | Sujétion pour micro-gommage des pierres moulurées et sculptures | Ft | 1,000 | 188,12 € | 188,12 € |
| 1.3 | Sujétion pour travaux en sous-face de la voûte intérieure | Ft | 1,000 | 94,06 € | 94,06 € |
| 1.4 | Piquage des joints des pierres, compris évacuation des gravats et toutes sujétions pour travaux en sous-face | Ft | 1,000 | 483,51 € | 483,51 € |
| 1.5 | Refoulement des joints sur pierre de taille au mortier de chaux naturelle | Ft | 1,000 | 1 414,56 € | 1 414,56 € |
| 1.6 | Application de compresses de dessalement sur la face avant de la fontaine | Ft | 1,000 | 1 174,08 € | 1 174,08 € |
| 1.7 | Application d'une eau forte sur pierre de taille | Ft | 1,000 | 306,81 € | 306,81 € |
| | TOTAL | | | | 4 823,07 € |
| 2 | <u>Réparation de pierre</u> | | | | |
| 2.1 | Réparation ponctuelle au mortier de restauration sur moulure et bandeau, compris retaille du mortier et application d'une patine d'harmonisation | Ft | 1,000 | 1 751,03 € | 1 751,03 € |
| 2.2 | Scellement de deux morceaux de pierre de taille entre elles pour réparation de la croix et de la statue à gauche de la fontaine compris colle, mise en place de goujon inox et toutes sujétions pour levage des sculptures | U | 2,000 | 405,58 € | 811,16 € |

| N° | Désignation | Un | Quantité | Prix unit. | Montant H.T. |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----------|------------|-------------------|
| 2.3 | Provision pour remaniage en recherche de pierres descellées, principalement en arase, compris : <ul style="list-style-type: none"> • piquage du solin • dépose soignée et en conservation de pierres • décrottage • repose sur lit de chaux naturelle | Ft | 1,000 | 779,80 € | 779,80 € |
| | TOTAL | | | | 3 341,99 € |
| 3 | <u>Couverture de la fontaine</u> | | | | |
| 3.1 | Suivi général de la couverture comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • dévégétalisation • nettoyage de la forme apparente • rejointoiement des pierres de la couverture au mortier de chaux naturelle <u>Nota</u> : aucun travaux concernant l'étanchéité ne sont prévus dans ce devis. Aucune pierre ne sera remplacée ou remaniée. | Ft | 1,000 | 841,29 € | 841,29 € |
| 3.2 | Application d'un produit anti-mousse sur la couverture de la fontaine | Ft | 1,000 | 121,77 € | 121,77 € |
| | TOTAL | | | | 963,06 € |
| 4 | <u>Enduit</u> | | | | |
| 4.1 | Piquage de l'enduit, compris évacuation des gravats | Ft | 1,000 | 169,47 € | 169,47 € |
| 4.2 | Réalisation d'un enduit de chaux naturelle | Ft | 1,000 | 581,30 € | 581,30 € |
| | TOTAL | | | | 750,77 € |
| 5 | <u>Grille métallique</u> | | | | |
| 5.1 | Dépose en conservation de la grille après purge du solin, repose en fin de chantier, compris reprise du solin au mortier de réparation et application d'une patine d'harmonisation avec l'existant | Ft | 1,000 | 869,51 € | 869,51 € |
| 5.2 | Travaux de peinture sur grille comprenant le ponçage, l'époussetage, le pochonnage anti-rouille et l'application de 2 couches de peinture en finition anti-rouille | Ft | 1,000 | 1 186,55 € | 1 186,55 € |
| | TOTAL | | | | 2 056,06 € |

| N° | Désignation | Un | Quantité | Prix unit. | Montant H.T. |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----------|------------|-----------------|
| 6 | <u>Installation de chantier</u> | | | | |
| 6.1 | Installation de chantier comprenant : • amenée et préparation du matériel et des matériaux • enlevée des gravois à l'avancement du chantier • repliement et nettoyage final en fin de chantier | Ft | 1,000 | 294,00 € | 294,00 € |
| 6.2 | Mise en place de moyens d'accès pour travaux en hauteur compris toutes sujétions pour travaux au dessus du cours d'eau | Ft | 1,000 | 295,80 € | 295,80 € |
| 6.3 | Installation de protection pour mise en sécurité de la zone des travaux | Ft | 1,000 | 96,56 € | 96,56 € |
| | TOTAL | | | | 686,36 € |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Total H.T. | 12 621,31 € |
| Total T.V.A. 20,00 % | 2 524,26 € |
| Total T.T.C. | 15 145,57 € |
| Net à payer (Euros) | 15 145,57 € |

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- De réaliser les travaux détaillés ci-dessus
- De solliciter une aide financière pour « travaux d'entretien sur édifice protégé au titre des monuments historiques » auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans sa programmation 2016

Le conseil municipal,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- DECIDE la réalisation des travaux ci-dessus détaillés
- ACCEPTE le montant estimatif des travaux soit 12 621.31 €HT - 15 145.57 €TTC
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès de la DRAC Auvergne
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises

2/ Délibération n°2016-71

Entretien du réseau eaux pluviales – Convention Semerap

La gestion du réseau eaux pluviales n'étant pas incluse dans le contrat d'affermage qui porte sur les seuls équipements d'assainissement eaux usées, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention qui a pour objet de préciser la mission de la SEMERAP pour l'entretien du réseau eaux pluviales de la commune.

La présente convention prend effet au 01/05/16

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les termes de la présente convention
- En AUTORISE la signature à Monsieur le Maire

3/ Délibération n°2016-72

Contrôle des poteaux incendie – Reconduction de la convention Semerap

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention de prestation de contrôle périodique des poteaux incendie passée avec la SEMERAP arrive à son terme le 31 décembre 2016

Il convient par conséquent de reconduire cette convention dans les mêmes termes à effet au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir où cet exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de reconduire la convention pour le contrôle des poteaux incendie auprès de la SEMERAP
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

4/ Délibération n°2016-73

AMENAGEMENT DE BOURG – TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE L'EGLISE ET RUE DU PLOT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIC (Fonds d'Intervention Communal) – PROGRAMME 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de bourg rue de l'église et rue du Plot.

Le montant de l'estimation s'élève à 71 175 €HT (maîtrise d'œuvre comprise) pour lesquels il convient de solliciter une aide financière auprès des services du Département au titre du FIC 2017

Le conseil municipal,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE les travaux d'aménagement de bourg rue de l'église et rue du Plot pour un montant estimatif de 71 175 €HT
- CONFIE la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet Géo Conception
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès des services du Département au titre du FIC programme 2017
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises

5/ Délibération n°2016-74

Renforcement du réseau de distribution AEP rue de l'église et rue du Plot Conseil Départemental / Agence de l'eau – Demande d'aide financière programme 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les travaux AEP à réaliser sur le territoire de la commune.

Pour 2017, Monsieur le Maire propose le renforcement du réseau de distribution AEP rue de l'église et rue du Plot

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 32 712 €HT, MO comprise, pour lesquels il convient de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide la réalisation de travaux de renforcement du réseau de distribution AEP rue de l'église et rue du Plot
- Confie la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet Géo Conception
- Accepte le montant de l'estimation
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention pour ce projet auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau pour la programmation 2017
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises

6/ Délibération n°2016-75

Création d'un réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales rue de l'église et rue du Plot – Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau programme 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de création d'un réseau séparatif des eaux usées et eaux pluviales rue de l'église et rue du Plot.

L'estimation de ces travaux s'élève à 29 254.50€ HT (maîtrise d'œuvre comprise) pour lesquels il convient de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- Décide la réalisation des travaux de création d'un réseau séparatif des eaux usées et eaux pluviales rue de l'église et rue du Plot
- Confie la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet Géo Conception
- Accepte le montant de l'estimation
- Charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions pour ce projet auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau
- Charge Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises

7/ Délibération n°2016-76
RD 83 tranche 3 – Avenant n°2

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre du marché de travaux cité en objet, un second avenant est nécessaire tel que :

AVENANT DELAI

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Délai initial du marché + avenant n°1 | 13.5 semaines |
| Avenant délai n°2 | 2 semaines |
| Nouveau délai d'exécution | 15.5 semaines |

AVENANT PRIX

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| Montant initial du marché : | 147 221.00 €HT |
| Montant de l'avenant | - 29 410.12 €HT |
| Nouveau montant du marché : | 117 810.88 €HT |

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- accepte l'avenant au marché tel que détaillé ci-dessus

8/ Délibération n°2016-77
Parcelle AI 81 – Acquisition et prix de vente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition de la parcelle AI 81 sise rue du Couvent d'une superficie de 187 m²

Afin de formaliser cette acquisition, il convient de délibérer pour valider le montant de l'estimation des domaines soit 1 870 € correspondant à une valeur de 10€/m²

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'acquisition du bien cadastré AI 81 pour un montant de 1 870 €
- Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à la signature de l'acte

9/ Délibération n°2016-78
Parcelle AK13 rue des Chaneaux – Offre d'achat

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la liquidation de succession de la parcelle AK13 sise rue des Chaneaux (lieu-dit « la Roussille ») d'une contenance cadastrale de 1 237 m², la commune a fait part au notaire en charge de la succession de son intérêt pour cette parcelle.

Il convient à présent de faire parvenir une offre chiffrée au service des Legs et Donations de la Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer.

Monsieur le Maire précise que, cette parcelle n'étant pas de nature terre agricole et sa superficie étant inférieure à 70 ares, sa valeur vénale peut être librement fixée.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'acquisition du bien cadastré AK 13 sise rue des Chaneaux (lieu-dit « la Roussille ») d'une contenance cadastrale de 1 237 m²
- Fait une offre d'achat d'un montant de 600 €
- Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à la signature de l'acte

10/ Délibération n°2016-79

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) GAZ - année 2016

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que GrDF, occupant du domaine public communal, est redevable d'une Redevance annuelle d'Occupation du Domaine Public (RODP) calculée selon la formule suivante :

$$\mathbf{RODP} = (100 + 0.035 \mathbf{L}) \times \mathbf{Tr}$$

L = Longueur du réseau de distribution gaz naturel sous domaine public communal au 31/12/15 = 7 599 mètres

Tr = Taux de revalorisation de la RODP Gaz tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25/04/2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public (1.16 pour 2015)

| |
|--------------------------|
| RODP 2016 = 425 € |
|--------------------------|

GrDF occupe également le domaine public communal de manière provisoire (chantiers) et est redevable d'une Redevance annuelle d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) calculée selon la formule suivante (décret n°2015-334 du 25 mars 2015)

$$\mathbf{ROPDP} = 0.35 \mathbf{L}$$

où **L** est la longueur exprimée en mètres des canalisations de distribution de gaz naturel (hors branchements) construites ou renouvelées sur le domaine public et mises en gaz au cours de l'année 2015 (147 m)

| |
|--------------------------|
| ROPDP 2016 = 51 € |
|--------------------------|

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le calcul de la RODP et de la ROPDP 2016
- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant pour un montant total de 476 €

11/ Délibération n°2016-80

Dérogations scolaires année scolaire 2015/2016 – Participations financières

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que plusieurs enfants non-résidents de la commune fréquentent l'école de Marsat.

Afin de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école supportées par les contribuables de Marsat, le coût par enfant* est déterminé chaque année et une participation est demandée aux communes concernées.

*Bilan réalisé sur l'année scolaire écoulée

Pour l'année scolaire 2015/2016, les frais de fonctionnement pour un enfant en maternelle sont évalués à 1 524.47 € et à 470.56 € pour un enfant en primaire.

Commune de Malauzat :

1 enfant en Maternelle

12 enfants en Primaire

(1 enfant arrivé en janvier – participation à proratiser)

Participation totale 6 982.97 €

Commune de Mozac :

1 enfant en Primaire

Participation totale = 470.56 €

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'estimation des frais de fonctionnement de l'école
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir les titres de recettes correspondants

12/ Délibération n°2016-81

Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) – Modalités de gestion du personnel d'animation

Monsieur le Maire rappelle que la commune a repris à sa charge la gestion des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) en s'adjoignant les services d'un « chargé de mission jeunesse » qui gère et encadre les animateurs des ateliers.

Ces animateurs sont recrutés soit comme contractuels, soit comme autoentrepreneurs, selon leur statut.

Dans le cas des animateurs contractuels, il convient de créer, selon les besoins, des postes non permanents et à temps non complet nécessaires à ces temps d'activités.

Pour les animateurs autoentrepreneurs, une convention est établie qui précise les conditions de leur prestation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Se déclare favorable aux modalités de gestion du personnel d'animation des Temps d'Activités Péri-éducatives
- Se déclare favorable à la création selon les besoins des postes non permanents et à temps non complet nécessaires aux Temps d'Activités Péri-éducatives
- Charge Monsieur le Maire des recrutements correspondants et de la rédaction des actes y afférant selon le statut des animateurs recrutés

13/ Délibération n°2016-82

Désignation délégués Sites Clunisiens – Modification

Modification 1 : Délégués au SAEP

Remplacement de Madame Karine Giraud, conseillère municipale démissionnaire et déléguée suppléante au SAEP par Madame Nathalie Portelli, conseillère municipale

Modification 2 : Délégués à la Fédération des Sites Clunisiens

*Les nouveaux statuts de la Fédération des sites Clunisiens impliquant que chaque site soit représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
Madame ESTAY ne souhaitant plus être déléguée ;
Monsieur VIGNERON propose sa candidature comme délégué titulaire, Madame BARTHELEMY restant déléguée suppléante.*

En conséquence, au 20/09/2016, les délégués de la commune de Marsat aux syndicats et comités sont les suivants :

1/ S.A.E.P. (Syndicat d'Adduction en Eau Potable) 3 titulaires + 2 suppléants

Délégués titulaires : Alain GUILHEN, Jacques STRIFFLING, Bastien POULET
Déléguées suppléantes: Marie-Noëlle ESTAY, Nathalie PORTELLI

2/ S.I.A.R.R. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom) 2 titulaires + 2 suppléants

Délégués titulaires : Claude FATIEN, Marie-Noëlle ESTAY
Délégués suppléants : Alain GUILHEN, Jacques STRIFFLING

3/ S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) – 1 titulaire + 1 suppléant

Délégué titulaire : Alain GUILHEN
Délégué suppléant: Pierre MEDARD

4/ EPF SMAF (Etablissement Public Foncier) 1 titulaire + 1 suppléant

Délégués titulaires candidats : Claude FATIEN et Michel GROSSHANS
Voix obtenues : Claude FATIEN 11 voix, Michel, Michel GROSSHANS 4 voix
Est élu délégué titulaire : Claude FATIEN
Déléguée suppléante : Monique ANNETON

5/ C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) 1 représentant du collège des élus + 1 représentant du collège des agents

Collège des élus : Jacques VIGNERON
Collège des agents : Nathalie CORNEL, secrétaire de mairie

6/ SITES CLUNISIENS – 2 délégués

Délégué titulaire : Jacques VIGNERON :
Déléguée suppléante : Joëlle BARTHELEMY

7/ CORRESPONDANT DEFENSE

Jacques VIGNERON

14/ Délibération n°2016-83

Stations de relevage des lotissements en cours et futurs – Non incorporation dans le domaine public communal

Compte tenu du coût élevé pour la commune de l'entretien des stations de relevage des eaux usées, Monsieur le Maire propose, pour les lotissements en cours et futurs, de ne plus incorporer ces installations dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE, pour les lotissements en cours et futurs, de ne plus incorporer les stations de relevage des eaux usées dans le domaine communal

15/ Délibération n°2016-84

Equipement numérique de l'école – Choix des prestataires

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2016 par laquelle le conseil municipal décide de l'équipement numérique des 5 classes de l'école de Marsat.

Après étude des devis proposés, la commission scolaire a retenu les offres des prestataires suivants :

Société PGDIS

| | |
|----------------------------------------|------------|
| TBI + vidéo projecteurs + installation | 15 337 €HT |
| Maintenance (fonctionnement) | 335 €HT |

Société ABICOM

| | |
|-----------------------|-----------|
| Ordinateurs portables | 2 575 €HT |
| Classe mobile | 8 388 €HT |

Société MEULNET

| | |
|------------------------------|-----------|
| Installation électrique/wifi | 3 355 €HT |
|------------------------------|-----------|

| | |
|-----------------------------------------------|--------------------|
| <u>Montant total de l'équipement :</u> | 29 655 €HT |
| | 35 586 €TTC |
| <u>Maintenance</u> | 335 €HT |

Il est proposé aux membres de l'assemblée de retenir le choix de la commission scolaire

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le choix de la commission scolaire et choisit les Sociétés PGDIS, ABICOM et MEULNET pour la réalisation de l'équipement numérique des 5 classes de l'école de Marsat
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les commandes correspondantes
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2016 de la commune

16/ Délibération n°2016-85

Vente maison rue du petit Coudet - Précisions

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération du 19 juillet dernier concernant la vente de la maison 6 rue du Petit Coudet pour un montant de 95 500.00 €.

La présente délibération apporte les précisions suivantes :

La vente comprend les parcelles cadastrées AI 293 : maison 6 rue du Petit Coudet et AI 472 : terrain avec autorisation de passage par la parcelle AI 473 (issues de la division de la parcelle AI 290)

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la vente des parcelles AI 293 : maison sise 6 rue du Petit Coudet et AI 472 : terrain avec autorisation de passage par la parcelle AI 473 (issues de la division de la parcelle AI 290) pour un montant global de 95 500.00 €.
- CHARGE Monsieur le Maire de tous actes afférents à cette vente

QUESTIONS DIVERSES

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur Claude Fatien, conseiller municipal délégué à la commission « aménagement de l'espace », rappelle la réunion du groupe de travail pour la révision du PLU le 21 septembre courant ayant pour objet, entre autres, d'affiner le zonage.

Il insiste sur l'importance d'une réflexion tenant compte des contraintes (PLH, SCOT....) afin d'apporter une proposition conforme et attentive aux intérêts des marsadaires.

Nouvelle communauté de communes

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'avancement de la nouvelle communauté de communes.

Prochaines réunions

Conseil communautaire : jeudi 29 septembre à 20h à Enval

Conseil municipal : mardi 18 octobre à 20h

Agenda

Jeudi 13 octobre : journée de la pierre

Dimanche 16 octobre : fête de la science

Séance levée à 22h00

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 20/09/2016

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2016-70

Entretien du petit patrimoine : Fontaine Renaissance – Demande d'aide financière DRAC 2016

2/ Délibération n°2016-71

Entretien du réseau eaux pluviales – Convention Semerap

3/ Délibération n°2016-72

Contrôle des poteaux incendie – Reconduction de la convention Semerap

4/ Délibération n°2016-73

FIC 2017 – Demande de subvention Voirie rue de l'église et rue du Plot

5/ Délibération n°2016-74

Conseil Départemental / Agence de l'eau – Demande de subvention AEP rue de l'église et rue du Plot

6/ Délibération n°2016-75

Conseil Départemental / Agence de l'eau – Demande de subvention EU/EP rue de l'église et rue du Plot

7/ Délibération n°2016-76

RD 83 tranche 3 – Avenant n°2

8/ Délibération n°2016-77 Parcelle AI 81 – Acquisition et prix de vente

9/ Délibération n°2016-78

Parcelle AK13 rue des Chaneaux – Offre d'achat

10/ Délibération n°2016-79

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) GAZ - année 2016

11/ Délibération n°2016-80

Dérogations scolaires année scolaire 2015/2016 – Participations financières

12/ Délibération n°2016-81

Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) – Modalités de gestion du personnel d'animation

13/ Délibération n°2016-82

Désignation délégués Sites Clunisiens - Modification

14/ Délibération n°2016-83

Stations de relevage des lotissements en cours et futurs – Non incorporation dans le domaine public communal

15/ Délibération n°2016-84

Équipement numérique de l'école – Choix des prestataires

16/ Délibération n°2016-85

Vente maison rue du petit Coudet - Précisions

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mardi 20 septembre 2016

| NOM Prénom | FONCTION | SIGNATURE |
|--------------------|--------------------------|-------------------------|
| VIGNERON Jacques | Maire | |
| MEDARD Pierre | 1 ^{er} adjoint | POUVOIR à Mr STRIFFLING |
| ANNETON Monique | 2 ^{ème} adjoint | |
| GUILHEN Alain | 3 ^{ème} adjoint | |
| GACON Pascale | 4 ^{ème} adjoint | |
| STRIFFLING Jacques | Conseiller municipal | |
| BARTHELEMY Joëlle | Conseillère municipale | |
| FATIEN Claude | Conseiller municipal | |
| ESTAY Marie-Noëlle | Conseillère municipale | |
| THOUVENIN Baudouin | Conseiller municipal | |
| VEYLAND Anne | Conseillère municipale | POUVOIR à Mr FATIEN |
| GROSSHANS Michel | Conseiller municipal | |
| DUMERY Nathalie | Conseillère municipale | |
| POULET Bastien | Conseiller municipal | POUVOIR à Mme DUMERY |
| PORTELLI Nathalie | Conseillère municipale | |